

Jacques Rossiaud

# AMOURS VÉNALES

La prostitution en Occident  
XII<sup>e</sup>- XVI<sup>e</sup> siècle



Aubier

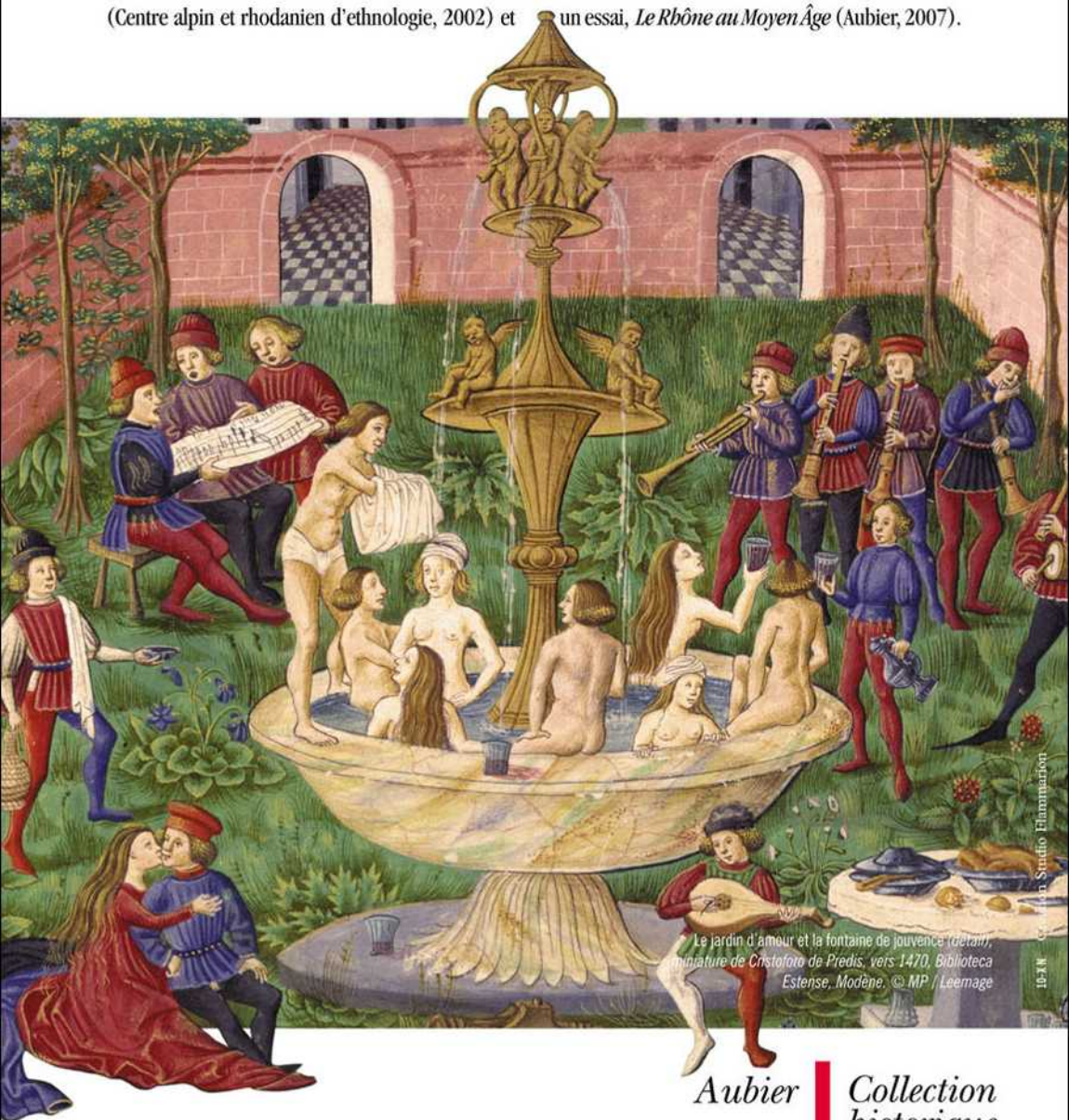
Collection  
historique

# AMOURS VÉNALES

«Chasse les prostituées, aussitôt les passions troubleront tout»: le second Moyen Âge semble une méditation sur ces paroles de saint Augustin. Ribaudes et grandes courtisanes, ruffians et maquerelles, étuves privées et bordels publics: le monde des amours vénales, bien visible, marquait alors les sociétés occidentales de son omniprésence.

Vingt ans après son ouvrage fondateur, *La Prostitution médiévale* (Flammarion, 1988), Jacques Rossiaud renouvelle ses analyses à la lumière de la recherche récente. En une synthèse magistrale, il brosse le tableau non plus de *la*, mais *des* prostitutions au Moyen Âge, mettant en évidence la complexité des pratiques qui relèvent de la vénalité, et la multiplicité des consonances sociales que celle-ci revêt.

Jacques Rossiaud, historien médiéviste, est professeur émérite à l'université Lumière Lyon II. Spécialiste d'histoire urbaine et du Rhône médiéval, il a consacré à ce dernier un dictionnaire (Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 2002) et un essai, *Le Rhône au Moyen Âge* (Aubier, 2007).



Le jardin d'amour et la fontaine de jeunesse (détail),  
miniature de Cristoforo de Predis, vers 1470, Biblioteca  
Estense, Modène, © MP / Leemage

Aubier

Collection  
historique

Amours vénales

Dernières parutions dans la même collection

Jan Assmann, *Moïse l'Égyptien*.

Jan Assmann, *Le Prix du monothéisme*.

Jan Assmann, *La Mémoire culturelle. Écriture, souvenir et imaginaire politique dans les civilisations antiques*.

John Baldwin, *Paris, 1200*.

Jean-Paul Bertaud, *Quand les enfants parlaient de gloire*.

Isabelle von Bültzingsloewen, *L'Hécatombe des fous*.

Jesse Byock, *L'Islande des Vikings*.

François Guillet, *La Mort en face. Histoire du duel de la Révolution à nos jours*.

Bernard Michel, *Prague, Belle Époque*.

Karol Modzelewski, *L'Europe des barbares*.

Paul Payan, *Joseph. Une image de la paternité dans l'Occident médiéval*.

Sylvain Rappaport, *La Chaîne des forçats, 1792-1836*.

Jacques Rossiaud, *Le Rhône au Moyen Âge*.

Pauline Schmitt Pantel, *Hommes illustres. Mœurs et politique à Athènes au V<sup>e</sup> siècle*.

Laurent Vidal, *Mazagão, la ville qui traversa l'Atlantique*.

Laurent Vidal, *Les Larmes de Rio*.

Jacques Rossiaud

## Amours vénales

La prostitution en Occident, XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle

*Collection historique dirigée par  
Alain Corbin et Jean-Claude Schmitt*

Aubier

© Flammarion, 2010.  
ISBN : 978-2-7007-0396-2

## Ouverture

Voici un demi-siècle, Henri-Irénée Marrou, dans un petit traité d'épistémologie qui aujourd'hui encore conserve toute sa vigueur, invitait chaque historien à présenter son travail, sa personne et ses buts <sup>1</sup>. Ces *Amours vénales* demandent donc à être justifiées. Pourquoi ce livre, en effet, après *La Prostitution médiévale* dont l'âge ne dépasse guère vingt ans ? Cette dernière était construite sur le socle d'une très minutieuse analyse dont les conclusions avaient été publiées dans les *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* en 1976 <sup>2</sup>. J'avais alors exploité l'extraordinaire richesse des archives judiciaires dijonnaises qui faisaient apparaître, en matière de mœurs, des réalités imprévues : l'omniprésence des pratiques vénales dans la ville, ainsi que la permanence, obsédante, des violences commises à l'encontre des femmes qui ne pouvaient marcher droit.

En 1984, à la demande de l'éditeur Giuseppe Laterza, une postface fut adjointe à ce travail. Ainsi vit le jour une *Prostituzione nel Medioevo* <sup>3</sup> qui, bientôt traduite et complétée d'annexes, se transforma en *Prostitution médiévale* <sup>4</sup>. Je m'efforçais d'y expliquer la formation et l'épanouissement au XV<sup>e</sup> siècle d'un système de valeurs urbain qui accordait une si grande place à la vénalité, et transigeait par ailleurs avec les violeurs de filles. Je ne me préoccupais pas, toutefois, de construire une improbable « Histoire de la prostitution médiévale ». Les études sérieuses manquaient, et les recherches parallèles à ce domaine ne faisaient que commencer. L'essai se bornait donc à périodiser sommairement les types de

relations entretenues entre la vénalité et les sociétés englobantes : refus, intégration progressive (contrôlée, puis libre), enfin rejet ; il exposait aussi les cheminements théoriques, principalement cléricaux, qui avaient permis l'épanouissement du XV<sup>e</sup> siècle. Il s'agissait, en bref, d'élucider les fondements d'un système prostitutionnel qui, une fois élaboré, ne dépendait plus, dans son extension, que des aléas de la conjoncture socioreligieuse.

Malgré d'assez tardives réserves féministes tenant la présentation des faits pour normalisatrice, les idées émises dans *La Prostitution médiévale* ont été, pour la plupart, bien reçues par la communauté scientifique, et le livre a connu une fort heureuse destinée. Mes observations s'inscrivaient toutefois dans un cadre français (secondairement italien), et elles avaient été faites en un temps où les historiens occidentaux ne s'intéressaient encore qu'assez peu à la sexualité. Enfin, l'événement lyonnais mis à part (occupation en 1975 de l'église Saint-Nizier par un collectif de prostituées), la vénalité n'avait pas suscité les débats passionnés qu'elle a, depuis, fait naître.

### *Révolutions et affrontements*

Trente années se sont en effet écoulées durant lesquelles « la sexualité » a mis au monde d'innombrables filles, dont beaucoup ne ressemblent guère à leur mère. Pour l'opinion aujourd'hui prévalant, la moindre restriction aux pratiques sexuelles constitue un archaïsme et une atteinte au droit ; les anciennes « perversions » ont fort heureusement disparu du paysage conceptuel, et l'égologie hédoniste fait de la sexualité le *medium* le plus sûr des émotions enfouies ; le domaine par excellence du rapport à soi, et de la construction de soi. Avec elle, les bouleversements récents ont corrélativement porté le monde des amours vénales au centre des polémiques sociétales, idéologiques et historiographiques. La mondialisation, les flux migratoires massifs qui l'ont accompagnée, avec la libération des mœurs et la révolution informatique, ont fait apparaître jusqu'au cœur des métropoles occidentales des manifestations de commerce sexuel d'ampleur et de formes auparavant inconnues.



Les réactions favorables ou hostiles provoquées par cette métamorphose ont égalé son importance : elles ont porté jusqu'à incandescence les innombrables questionnements sociétaux, sociaux, politiques, éthiques dont la prostitution était traditionnellement l'objet. Parallèlement, et en toute logique, « la prostitution » ayant enfin trouvé sa place dans les artères centrales de l'historiographie, les multiples travaux publiés au cours de ces trente dernières années se sont – certes inégalement – nourris des confrontations qui, en permanence, ont animé le débat public, et ont profondément modifié les manières de penser et de percevoir le monde de la vénalité, naguère considéré comme en marge. Il importe dès lors, avant toute analyse, de brièvement présenter les affrontements de nature éthique, et les inflexions d'ordre historiographique, qui ont marqué ces dernières décennies, car le présent essai en procède et porte, en chacun de ses développements, l'empreinte vive de ces effervescences.

\*

Rappelons d'un mot le contexte mental, car le monde de « la prostitution » (j'adopte ici par commodité une définition large : activité sexuelle exercée hors du mariage, d'ordinaire dans un but lucratif avec quiconque en fera la demande) n'est pas aussi éloigné qu'on pourrait le croire de celui des comportements normés<sup>5</sup>. Depuis la révolution sexuelle des années 1970, chacun est censé pouvoir vivre sa sexualité comme il l'entend ; chacun est libre de fixer ses propres règles ; le consentement mutuel l'emporte sur le reste ; l'engagement contractuel entraîne la licéité de l'acte<sup>6</sup>. Ce libéralisme s'épanouit en des espaces dits de « sexualité récréative » ; s'y côtoient toutes sortes de gens aux conceptions sociétales fort diverses mais qui, dans leurs pratiques, ne se préoccupent ni de reproduction, ni de conjugalité, ni de projets sociaux. Cette « sexualité récréative » se développe au même pas que ses deux corollaires principaux : la génération de nouvelles formes de travail sexuel, et l'acceptation la plus large du sexe marchand.

Le monde hypersexualisé d'aujourd'hui serait, selon certains observateurs, celui de la « marchandisation généralisée et de la vénalité triomphante<sup>7</sup> ». C'est le cas en effet dans certaines régions du monde où les voyageurs venant des pays développés soutiennent une

industrie du tourisme sexuel qui en arrive à fournir 2 % à 14 % du PIB des économies régionales, et qui a pu, dans certains cas (celui de la Corée du Sud par exemple), alimenter l'« accumulation primitive » nécessaire au décollage économique. L'essor fulgurant de cette « prostitutionnalisation » n'a pas ignoré l'Occident. La Lettonie Riga a été, en moins de dix ans, transformée en capitale du tourisme sexuel ; les Pays-Bas sont devenus une destination privilégiée des amateurs d'aventures tarifées ; aventures qui trouvent leurs conclusions dans de véritables hypermarchés du sexe, qu'il s'agisse de « *red-light districts* » toujours plus étendus (200 bordels à Amsterdam) ou d'« *eros-centers* » surdimensionnés (à Berlin, l'un des bordels du « Mondial » avait une capacité d'accueil de 600 clients par jour).

Cette « macdonaldisation » du travail sexuel (Richard Poulin) s'est fondée sur d'amples migrations féminines en provenance d'Afrique, d'Asie ou des pays de l'Est. Aux Pays-Bas, selon les localités, 20 % à 60 % des prostituées sont des immigrantes non européennes et à Paris, en 2005, 80 % d'entre elles sont des étrangères<sup>8</sup>. On estime à 300 000 le nombre de femmes de l'Est se prostituant en Europe occidentale. Beaucoup sont venues contraintes, mais la plupart se sont déplacées librement, en quête de revenus ; toutefois, légalement et économiquement vulnérables, elles ont dû, très vite, vivre de leur corps.

Une si brutale irruption a ébranlé les trois politiques traditionnellement pratiquées (abolitionnisme, prohibitionnisme, réglementarisme)<sup>9</sup>. Selon les pays, l'abolitionnisme a tendance à se durcir jusqu'à parfois rejoindre le prohibitionnisme (pensons à l'interdiction du racolage actif ou passif en France, à la pénalisation du client en Suède ou en Norvège), et le réglementarisme à l'inverse à abandonner toute sanction, la prostitution devenant, dans ce cas, une simple affaire sociale. Aujourd'hui, environ un tiers des États membres du Conseil de l'Europe (soit 17) choisissent le prohibitionnisme, une minorité (9) le réglementarisme, et une majorité relative (20) l'abolitionnisme ou le néo-abolitionnisme. Même au plan des institutions internationales, les approches moralistes issues de la convention de l'ONU de 1949 (elle condamne la traite et tout ce qui peut la faciliter) cèdent le pas aux attitudes pragmatiques non discriminatoires. Quant aux gouvernements, ils traitent la prostitution en fonction de leurs intérêts économiques ou politiques. Leurs orientations ne sont pas indépendantes de l'action des groupes de

pression qui ont fleuri un peu partout dans le monde depuis les années 1980, soit pour combattre le commerce sexuel, soit pour soutenir pragmatiquement, sur le terrain, les prostituées, soit enfin pour obtenir une reconnaissance légale et sociale des « travailleurs du sexe » (les « *sex workers* » chers à Carol Leigh).

Au plan idéologique, le combat oppose les femmes qui reconnaissent la sexualité vénale comme travail et celles qui la définissent comme une violence commise contre leur sexe. Depuis les « *sex wars* » nord-américaines des années 1980, les questionnements sur la prostitution ont partagé les milieux féministes en deux camps retranchés et presque irréductibles. Rappelons les affirmations et les arguments des unes et des autres.

La prostitution ? Une ultime réification des femmes « au confluent du sexisme, du racisme et des discriminations économiques ». Elle n'existe que comme « réponse à une demande qui tient à ce caractère inquestionnable de l'irrépressibilité et de la licéité de la pulsion masculine » (Françoise Héritier). Elle est en somme le « miroir grossissant de la domination masculine ». Même consentie, elle reste une exploitation indigne de personnes subissant anormalement une pathologie sociale. La prostituée ? Une victime, ou pire, une collaboratrice du système. Ses rencontres ? Un mariage provisoire entre deux êtres mus par la haine de l'autre, entre deux névrosés qui s'unissent pour détruire... Car la véralité touche à la dignité. Le corps humain ne peut faire l'objet d'un marché : « on n'est pas propriétaire de son corps, de même qu'on n'est pas propriétaire de sa personne ». Aucun contrat, même consenti, ne peut concerner tout ou partie de la personne humaine ; d'ailleurs, le consentement s'inscrit dans la réalité du vécu. « Il existe des situations où l'une des deux parties au contrat, malgré son consentement, se trouve en réalité placée devant un fait accompli <sup>10</sup>. » L'acte fait de la prostituée un « cadavre émotionnel ». Le coût vénal constitue, pour la fille, une expérience schizoïde ; il est une expulsion de soi-même, car on n'a pas son corps, on est son corps <sup>11</sup>. Pour le client, immature, irresponsable, parfois malade, il est la satisfaction d'un désir de domination, d'une pulsion produite par la culture machiste. L'acheteur de prostituées – le putanier ou le viandard – n'est pas né client, mais l'est devenu, vaincu par l'objet qui s'offre au regard et impose sa nécessité <sup>12</sup>.

À quoi les défenseurs des *sex workers* rétorquent que « le point de vue moral des adversaires de la prostitution n'est pas nécessairement celui de tout le monde », que « la loi générale n'est légitime que si elle promeut la liberté de chacun, sans nuire à celle des autres ». Ils posent en principe que « chaque sujet moral est souverain sur lui-même » et que donc chaque individu peut librement disposer de son corps, « le premier et le plus naturel instrument de l'homme » (Marcel Mauss). On doit rappeler, à ce sujet, que certains produits corporels régénérables (cheveux, sperme, ovocytes) font ouvertement l'objet de contrats de vente, comme des objets ordinaires, sans susciter d'opposition éthique ; on doit également préciser que la prostituée vend un service (ou un droit d'usage éphémère), non un organe. Au surplus, le camp des *sex workers* ne voit pas très bien ce que le métier de prostituée aurait de plus moralement dégradant que d'autres professions dites « de service ». En quoi le sexe serait-il un organe différent de la main qui masse ou qui soigne ? La légitimité de l'activité sexuelle trouve son fondement dans la capacité à consentir <sup>13</sup>. Sur ce point, on sait bien que la liberté humaine n'est jamais totale. Le degré de liberté varie avec la condition ; mais, ainsi que le rappelle Marcela Iacub, « on ne dit pas du Noir travaillant en 1860 dans un champ de coton qu'il est un agriculteur, mais qu'il est un esclave ». Une femme contrainte « est une esclave, non une prostituée <sup>14</sup> ». Dans de bonnes conditions, le travail est négocié en fonction de divers critères, et la femme entre, de cette façon, en tant que sujet, dans la transaction. Transaction qui peut ne pas être une opération sexuelle purement commercialisée et, sexuellement, ne pas se résumer au coït ; le reste faciliterait l'exercice – plus ou moins bien vécu – de dissociation entre le sexe et le cerveau, et constituerait donc une protection de soi <sup>15</sup>.

En toute connaissance des causes ainsi résumées, on pourra se rallier aux sages constats de Norbert Campagna : « La prostitution n'est ni un élément constitutif de la société idéale, ni un élément qui lui serait radicalement antithétique <sup>16</sup>. » Soit ; et cet auteur ajoute : « prostitution, liberté et respect de la dignité sont compatibles au niveau des concepts. Il dépend des êtres humains de les rendre également compatibles au niveau de la réalité ». Vaste programme !

Les ambitions des historiens sont naturellement d'un autre ordre ; elles se révèlent également plus modestes. Les médiévistes

ont, depuis trente ans, beaucoup travaillé sur ce sujet difficile ; ils ont tenu compte, mais fort inégalement, des questions sociales, humaines, conceptuelles qui viennent d'être exposées. Il m'appartient ici de rassembler leurs analyses, d'en présenter les réussites et les limites, d'en confronter les approches avec mes propres perspectives, de préciser enfin les directions autour desquelles se déploieront le cadre et les thèmes de ces *Amours vénales*.

### *Problèmes historiographiques*

Deux mots à propos de l'historiographie : un excellent état des études consacrées spécifiquement à la prostitution a été dressé voici moins de dix ans par Timothy J. Gilfoyle<sup>17</sup> ; il peut être aisément mis à jour à l'aide des synthèses régionales (dont la documentation dépasse largement le territoire traité<sup>18</sup>) ou de travaux thématiques parfaitement informés<sup>19</sup>. Notons simplement que les recherches portant sur les structures ou les pratiques prostitutionnelles, hier marquées par leur spécificité, progressent aujourd'hui au sein de réalisations classiques, ou bien sont emportées par les courants multiples des approches nouvelles.

Au nombre de ces flux, la cohorte, toujours plus puissante, des monographies urbaines dont les auteurs, moins prudes qu'il y a trente ans, n'hésitent pas à consacrer quelques développements fructueux à la « bonne maison », aux étuves, et parfois à leur personnel (les études portant sur Barcelone, Valence, Chartres ou Macerata témoignent de cette tendance). Les historiens de la ville ont également orienté leurs efforts vers les lieux de rencontre, de sociabilité, de jeux et de délasséments ; les tavernes, hôtelleries, brasseries, caves à bière, et tripots, nous livrent aujourd'hui leur trésor de rituels et d'usages, indispensables aux rencontres licites ou illicites dont leurs salles étaient le cadre, les femmes colorant fortement cet univers à demi transgressif.

Espaces pour une part féminins. L'histoire des femmes, en son adolescence, a bien sûr constitué le plus puissant des courants dont je parlais plus haut<sup>20</sup> ; avec quelque retard, car le féminisme en ses débuts avait bien d'autres terrains de combat (mariage, avortement, maternité volontaire, harcèlement, etc.) ; la condition de la prostituée, présentée comme une forme paradigmatique de l'oppression

que la société patriarcale fait subir à l'ensemble des femmes, ne passionnait guère<sup>21</sup>, et les premières recherches se sont naturellement concentrées sur les activités qui semblaient les plus proches des identités féminines tenues pour traditionnelles. La revue *Clio*, elle-même, a tardé avant de consacrer l'un de ses numéros thématiques aux prostituées et à la prostitution<sup>22</sup> ; plus généralement, le regard porté sur la vénalité a mis beaucoup de temps à se modifier<sup>23</sup>. Il n'empêche, avant même ce tournant, l'histoire des femmes a défriché des terrains connexes aux nôtres : ceux du labeur, de l'abandon, de la solitude, de l'errance, de la domesticité, de l'oppression, de la condition conjugale, et aussi ceux de la rébellion, de l'honneur bafoué – et de la justice à laquelle les pauvres devaient être si souvent confrontées<sup>24</sup>.

Les très nombreuses études portant justement sur l'ordre public, le contrôle social, le règlement des conflits, les conformités et les déviances, la dénomination des délits et des peines, les actes de violence et leur répression, ont évidemment abordé le monde des femmes ayant rompu avec les normes familiales ou sexuelles, la prostitution apparaissant ici comme un thème second, mais bien réel des recherches entreprises<sup>25</sup>.

Les conquêtes de plus en plus affirmées de l'histoire anthropologique ont enfin annexé de vastes territoires dont les amours vénales sont inséparables : formation du genre, exigences, fonctions et représentations de la jeunesse, attention portée au corps, à ses apparences, ses parures et ses leurres, orientations et pratiques sexuelles, etc. En ces terres nouvelles les médiévistes ont, ces dernières années, rencontré en chemin les compagnons et les lieux de la population dite joyeuse, avec les libres abbayes, les chambres à filles, et les officines de barbier.

Quelques mots suffiront enfin à caractériser les études spécifiquement consacrées aux femmes vénales et à leur environnement : si les synthèses régionales ou nationales demeurent, rappelons-le, rarissimes, une centaine de villes et de villettes en Europe ont fait l'objet d'analyses plus ou moins aiguisées. Résultat à première vue satisfaisant ; mais leur univers référentiel reste le plus souvent strictement local et leur profondeur de champ dépend d'une documentation dont la consistance d'un lieu à l'autre se révèle fort inégale : ici les archives judiciaires sont riches, là elles ont disparu ; ici les minutes notariales rappellent la vie des humbles, ailleurs elles sont

inexistantes. Les ambitions du chercheur, quant à elles, procèdent de traditions historiographiques et de choix thématiques variés. Les résultats de cette recherche parfois pulvérulente demandent à être rassemblés et mis en rapport, car l'excellent observateur Timothy J. Gilfoyle avait hier bien raison : paradoxalement, notait-il, les historiens ont commencé à cerner les configurations particulières et les réseaux qui donnent forme à la sexualité vénale au moment même où l'« histoire des structures » tombait en défaveur. Les recherches empiriques, archivistiques, sont de plus en plus distancées par l'étude des représentations et des discours. « On peut craindre que les historiens fassent un grand saut par-dessus l'analyse des faits et des assises prostitutionnels et procèdent à la déconstruction du sexe vénal, avant même qu'ils aient reconstruit les structures matérielles et humaines nécessaires à son existence<sup>26</sup>. » À nous donc de poursuivre la construction, d'en renforcer les matériaux, d'en corriger les faiblesses, et d'en indiquer clairement les choix et les directions ; par quelques questions nécessaires : sur le statut des personnes, la pluralité des pratiques, les façons de vivre le corps, et la place sociale de la vénalité.

\*

Le terme réducteur de prostituée a longtemps contribué à faire entrer toutes les femmes vivant de leur corps dans la catégorie fallacieuse et commode de marginales<sup>27</sup>. Elles y côtoyaient les lépreux – car elles ne devaient, croyait-on, pénétrer à leur guise dans l'espace commun –, les juifs – auprès desquels certaines d'entre elles se trouvaient confinées –, les hérétiques – comme elles marqués d'un signe – ou les sodomites – également souillés par le sexe – en une *infra*-société hétéroclite faite d'instabilité, de déracinement, de délinquance et de déviance. Il faut d'ailleurs reconnaître que parfois juifs, prostituées, vagabonds et lépreux se retrouvaient pêle-mêle désignés dans les ordonnances urbaines d'expulsion, criées dans la chaleur du danger ou au lendemain d'une calamité. Leur enfermement « en marginalité » était systématique et indiscuté, explicite ou suggéré ; il se perpétue encore aujourd'hui, ici et là, sous la plume d'honnêtes historiens toujours influencés par une abondante littérature, vieille de trente ou quarante ans, qui voyait en la société médiévale une grande productrice de marginaux.

Il fut un temps en effet où les recherches en marginalité prospéraient. L'atmosphère contestataire des années soixante du XX<sup>e</sup> siècle orientait l'attention des sociologues et des historiens vers les périphéries sociales, les processus d'exclusion et les diverses formes de déviance<sup>28</sup>. Bientôt, déviants et marginaux se retrouvèrent confondus, par la seule non-conformité de leurs mœurs aux règles de normalité prévalentes, dans la « clique disparate des ratés, des déclassés et des exclus », investie par les tenants d'Herbert Marcuse d'une fonction révolutionnaire. D'où le « considérable succès des marginaux » dont fait état Jacques Le Goff en 1978<sup>29</sup>. La notion même de marginalité a été, depuis, fort heureusement déconstruite. Car les systèmes normatifs sont pluriels au sein d'un même ensemble social ; car la perception de la marge varie en fonction de la position occupée dans le groupe ; car normes et marges ne forment pas deux territoires riverains, mais plutôt deux polarités entre lesquelles s'étendent de larges zones indéfinies et mouvantes<sup>30</sup>. *A fortiori* au Moyen Âge, où la silhouette du marginal ne s'esquisse qu'au-delà d'un discours officiel ou d'une sentence judiciaire, et n'apparaît jamais dans les textes et les images consacrés à l'analyse de la stratification sociale (celle des états du monde, ou des danses macabres)<sup>31</sup>.

On se souviendra à ce propos que les valeurs culturelles se révèlent souvent éloignées des réalités sociales ; l'usure et les usuriers sont là pour en témoigner ; la pauvreté et les mendiants aussi. Marginalité du statut et marginalité de la condition ne se superposent pas. Seule une minorité sociale (marginale par le nombre) porte en elle toutes les valeurs d'intégration, et les marginaux du statut ne sont pas des isolés en leur monde. Marginaux « de l'entre-deux » (Jean-Claude Schmitt) et « marginaux établis » (Claude Gauvard)<sup>32</sup> sont des désignations révélatrices de l'ampleur des contradictions générées par l'improbable « marginalité »<sup>33</sup>. C'est à l'extrême limite dans ces deux dernières catégories que l'on pourrait aujourd'hui inclure les *meretrices* du *prostibulum* (minoritaires dans le groupe des femmes vénales). Ainsi que l'exposait récemment Barthélémy Benassar, « si l'acte de prostitution est commis pour le compte d'un individu isolé [...], on peut admettre en effet qu'il s'agit d'un exercice marginal. Si le contrat est passé avec un individu marié et vivant habituellement dans son foyer, si la femme qui fait commerce de son corps est elle-même mariée, si l'individu qui achète cette part de jouissance est un ecclésiastique, il



ne saurait être question de marginalité tant en ce qui concerne l'acte que les personnes qui y participent <sup>34</sup> ».

Les acteurs ne sont donc pas des marginaux. Soit ; mais n'évoluent-ils pas dans le monde de la délinquance ? Les traces laissées par la prostitution appartiennent pour la plupart à des sources de caractère normatif, et le réseau institutionnel au sein duquel se meuvent les prostituées publiques paraît être, si l'on se limite à cette mémoire officielle, à peu près toujours le même : la prison, l'hôpital ou le refuge, la rue et le bordel... Longtemps, en histoire comme en sociologie, la prostitution a plus intéressé les spécialistes de la déviance que ceux du travail, de l'intégration ou de la normalité <sup>35</sup>. La faveur grandissante manifestée pour les questions de contrôle social, d'administration de la justice et de répression de la criminalité a encore renforcé ces tendances, et les actes de rencontres savantes associant en leurs intitulés « prostitution, crime et ordre public » témoignent d'une coagulation aussi persistante que peu pertinente <sup>36</sup>. Car au Moyen Âge, on le sait, en bien des lieux, l'acte de prostitution n'est pas pénalisé ; seules le sont les transgressions aux règles et aux usages, codifiés ou non, qui en encadrent la pratique ; les femmes vénales avaient fort heureusement d'autres havres (marchés, tavernes, auberges, demeures privées) que les lieux sombres plus haut cités. Gail Hershatter pour Shanghai et Judith R. Walkowitz pour Londres ont récemment mis en évidence le côté volontaire, social (de soutien aux familles) et transitoire de la vénalité ; elles ont rendu éclatantes les contradictions opposant les réalités et les mythes de « la prostitution », du moins aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles <sup>37</sup>.

Ne transposons pas, et n'idéalisons pas davantage. Il existe au Moyen Âge des structures, des cadres, et des expériences fort diverses qui ne se rattachent pas au seul monde de la délinquance ; à nous de faire la part des uns et des autres, et d'évaluer les distances séparant les vérités de la vie quotidienne et leurs représentations pétries d'idéologie <sup>38</sup>. En distinguant préalablement entre les faits relevant de la vénalité publique et ceux qui appartiennent aux prostitutions privées.

\*

Les recherches anciennes ou nouvelles ont en effet pour caractéristiques communes, à quelques exceptions près, de traiter presque

exclusivement de la prostitution organisée<sup>39</sup>. La documentation y pousse : les textes légaux, les statuts urbains, les ordonnances émanant des conseils de villes, les enquêtes conduites par les administrations municipales compétentes, comptent parmi les sources les plus accessibles, les plus faciles à inventorier et à travailler. Cela dans presque tous les pays d'Occident. Ce secteur bien particulier est aisément localisable (la rue, la maison), ses pratiquantes identifiables (car enregistrées ou bien pénalisées en cas de transgression)<sup>40</sup> ; l'approche toutefois risque d'être déformante, car le « public » accueille d'humbles gens et ses caractères, comme son atmosphère, sont susceptibles – ce n'est pas toujours le cas – de conforter ce que beaucoup attendent : les stéréotypes de l'univers vénal. Or, pour l'essentiel, le microcosme prostitutionnel prospère en surplomb de ces assises. Les études ethnologiques révèlent, en diverses cultures proches ou lointaines, l'infinie variété des formes de vénalité ou d'échanges qui diffèrent selon les méthodes de rencontre, le choix des lieux, les conditions de travail, le niveau des tarifs, ou la part de l'engagement de la femme<sup>41</sup>. De multiples « étages » prostitutionnels m'étaient apparus dans la Dijon du XV<sup>e</sup> siècle et, entre le XIII<sup>e</sup> siècle et le XVI<sup>e</sup> siècle, les étuves lyonnaises les plus centrales ont en permanence paisiblement vécu, sans pratiquement laisser de trace dans les archives municipales<sup>42</sup>, tandis que des aventures individuelles épisodiques se laissent ici et là deviner. Les mosaïques langagières servant à désigner les filles témoignent d'ailleurs fort bien des qualités diverses qu'on leur reconnaissait. Autrement dit, les dates de création ou de suppression d'un bordel ne bornent en rien l'histoire et la vitalité de la vénalité en un endroit donné ; pas plus que la condition et le statut de la femme publique ne définissent ceux des citadines vénales. Partout, la croissance urbaine a secrété des micro-sociétés prostitutionnelles dont la structure et les conduites reflètent peu ou prou la complexité de leur environnement et s'efforcent de répondre à ses sollicitations. *Des* prostitutions, donc, coexistantes et répondant à des demandes également différentes (Alain Corbin), dans lesquelles les impératifs de nature, de culture et de sociabilité, s'ordonnent inégalement. Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, comme en des temps plus proches, les femmes vénales ne vendaient pas toutes la même chose.

Le problème est d'abord d'évaluer leurs possibilités de travail, car tous les milieux et toutes les conjonctures ne leur sont pas favorables. Il est ensuite de pouvoir les connaître, car, pour l'historien, elles ne sont pas toujours très visibles ; plus on s'éloigne des lieux et des faits de la prostitution publique, plus l'ombre s'épaissit. Les actes et les traces de la normalité, ménagère et laborieuse, l'emportent sur ceux d'une vénalité occasionnelle et/ou clandestine. Les événements et les dits de la vie honnête, conjugale, paroissiale, masquent les traces de l'aventure. Les prostituées « rentrent dans le monde », disait Parent-Duchâtelet<sup>43</sup> ; monde de la pauvreté, dont très souvent elles sortent, ou monde de l'honnêteté, quelquefois accueillant. Quelques études récentes utilisant un éventail de sources plus ouvert (archives notariales, comptabilités et procédures judiciaires, récits de vies, etc.) et portant sur les réalités de la vie familiale commencent à éclairer les conditions de pratiques exercées dans une relative sûreté ; il faut en souligner l'importance.

\*

Dans cette diversification de la vénalité, les façons de penser et de vivre le corps au sein du monde laïque ont évidemment joué un grand rôle. La durable réserve des historiens (surtout français) à l'égard des questions touchant à la sexualité<sup>44</sup> explique sans doute pourquoi on a longtemps pensé que « la sexualité » médiévale avait été le produit d'un discours unitaire formulé dans l'Antiquité tardive par les ascètes et les Pères de l'Église. Cet enseignement aurait été fortifié par les moines, puis argumenté par les théologiens. Ainsi une doctrine unifiée, immuable, prescriptive, hégémonique, car servie par la suprématie juridictionnelle de l'Église en matière matrimoniale (acquise dès avant 1200) et propagée par une pastorale culpabilisatrice<sup>45</sup>, aurait été partout imposée ou du moins respectée durant la période médiévale, unifiant les comportements et exilant à la marge les rares individus osant transgresser les limites permises.

L'enseignement des Pères est évidemment fondamental pour comprendre les sexualités médiévales<sup>46</sup> ; et, sans nul doute, les moines puis les ecclésiastiques se sont considérés comme les mieux qualifiés pour circonscrire, en matière de charnalité, le bien et le mal. On peut toutefois se demander quelle était la portée de leur voix, ce que les laïques en recevaient, et enfin ce que les autorités

civiles prescrivait afin de la rendre efficace. Georges Duby pensait que, dans toute société, « la distance est large qui s'étend entre ce que les moralistes enjoignent de faire, ce que les codes obligent à faire, et ce que les gens font, notamment dans le domaine des relations entre les sexes, le plus secret, le moins pénétrable qui soit <sup>47</sup> ».

Parlons d'abord des codes : les notables de villages ou les magistrats urbains, en matière de gouvernement des corps et de maîtrise des pulsions, se soucient avant tout de contenir la violence des individus et de maintenir la paix. Ils proposent une voie comportementale acceptable qui, certes, tient compte du ciel, mais répond surtout à une morale sociale ; celle-ci, plus que les lois (les historiens de la justice ne reconnaissent-ils pas que, d'un point de vue théorique, le droit n'existe pas à l'époque médiévale, et que la société sait jouer avec les normes ?) détermine la licéité des conduites sociales <sup>48</sup>. Les codes ne constituent que des univers référentiels au sein desquels les consuls, échevins et officiers seigneuriaux puisent à leur gré, selon les intérêts du moment. D'autant qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, les hommes – après Dieu – se chargent de composer des codes de conduite (*Livres de la vie honnête*, etc.) <sup>49</sup>. Les impératifs de paix entre les hommes deviennent des instances normatives des comportements et, tandis qu'en chaque lieu, la multitude des fidèles pose comme authentique sa propre tradition, certains pensent que « la communauté naturelle des hommes représente l'instance normative suprême <sup>50</sup> ».

En somme, malgré ses conquêtes, l'Église ne parvient pas à des saisir les laïques de leurs instances éthiques ; parce que leur résistance aux admonestations est grande, mais certainement aussi parce que les moralistes ne parlent pas d'une seule voix <sup>51</sup>. La morale chrétienne – un composé qui, à travers les siècles, n'est ni homogène ni conscient – doit accepter l'influence de plusieurs morales sociales (et non totalement profanes) qui la concurrencent ou l'interprètent <sup>52</sup>. C'est le grand mérite de John W. Baldwin d'avoir montré qu'en matière de sexualité, la *scientia* des clercs ou des laïques était à tout moment (en cette occurrence autour de 1200) tributaire non d'un seul, mais d'une pluralité de discours <sup>53</sup>.

La doctrine chrétienne elle-même est partagée (dès avant saint Thomas) entre des réflexions plus ou moins sévères mettant l'accent soit sur la réprobation (la chute), soit sur l'Incarnation (et le salut). En outre, il existe autour des théoriciens de l'optimisme